



Obligé de signé pour un "délit de fuite"

Par **jessica057**, le **12/06/2012** à **21:45**

Bonjour, rnll y à quelques mois j'ai eu un accrochage dans un rond point avec un autre véhicule, ont c'est arrêtés plus loin, et laissant ma carte d'identité à l'autre conducteur pour noter mon nom et adresse, pour régler les dégats, dans le stress de l'accident je n'ai pas fais attention que c'était mon ancienne adresse, la dame pour pouvoir me retrouver à poser une plainte, ce qui as suivit une convocation à la gendarmerie, avec procès verbale, prises d'empruntes et le gendarme ma clairement dit que c'était un délit de fuite, et que si je ne signais pas il me gardais en garde à vu, ce que j'ai donc fais. Ensuite ill m'as dit que si je réparais la voiture il ne transmettais pas le dossier au procureur. j'ai fais réparer la voiture dans les jours suivant, la dame à enlever sa plainte, et cette semaine j'ai eu une convocation par le délégué du procureur pour "délit de fuite". rnQu'est ce que je risque d'avoir? Sachant que j'ai déjà un retrait de permis?rnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **13/06/2012** à **11:07**

Bonjour,rnrnVoir le dossier spécial relatif au délit de fuite, en en-tête des messages de ce forum.